

REGISTRE DES PROCES VERBAUX
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTES DE PUISAYE FORTERRE
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 23 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize, le vingt-trois février à 20h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Portes de Puisaye Forterre s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Pigeonnier à SAINT SAUVEUR en PUISAYE sous la présidence de Madame Pascale de MAURAIGE.

Secrétaire de séance : Dominique VERIEN

Etaient présents :

ARQUIAN : Titulaires : Pascale de MAURAIGE, Alain GAUBIER

BITRY : Titulaire: Jean Claude FOURNIER. Suppléant absent : Hervé SENERY

BOUHY : Titulaires : Jean-Michel BILLEBAULT, Jean Louis CHAMPAGNAT

DAMPIERRE SOUS BOUHY : Titulaires : Brigitte DEKKER, Franck SALLIN

ETAIS LA SAUVIN : Titulaires : Claude MACCHIA. Absent excusé : Lionel COLAS

FONTENOY : Titulaire : Michel GARRAUD. Suppléant : Régis DOIN

LAINSECQ : Titulaires : Nadia CHOUBARD, Lucette MARCEAU

LEVIS : Titulaire : Etienne RAMEAU. Suppléante : Marie-Cécile MEUNIER

MOUTIERS : Titulaire : Claude MILLOT. Suppléant excusé : Raymond JUILLET

SAINPUITS : Titulaires : Xavier PARENT. Absent excusé : Fabrice GALLON

SAIN AMAND EN PUISAYE : Titulaires : Pascale GROSJEAN. Excusé : Joël GUEMIN (pouvoir à Pascale GROSJEAN)

STE-COLOMBE/LOING : Titulaire : Chantal VINARDY. Suppléant : Serge BROUSSEAU

ST SAUVEUR EN PUISAYE : Titulaires : Dominique VERIEN, Claude BESSON.

SAINTS EN PUISAYE : Titulaires : Jean MASSE, Jean François JURY

SAIN VERAÏN : Titulaires : Jean Luc CHEVALIER, Marc QUIEFFIN

SOUGERES EN PUISAYE : Titulaires : Jack CHEVAU, Guy PRIEUR

THURY : Titulaires : Claude CONTE, Hervé VAN DAMME

TREIGNY-PERREUSE : Titulaires : Paulo da SILVA MOREIRA, Dominique MORISSET

Date de la convocation : 12/02/2016

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 28

QUESTIONS PORTEES A L'ORDRE DU JOUR LORS DE LA CONVOCATION

- 1/ **Approbation du procès-verbal du 26 Janvier 2016**
- 2/ **Vote des comptes administratifs 2015, approbation des comptes de gestion, affectation des résultats et vote des Budgets Annexes 2016 :**
 - Briqueterie
 - Ordures Ménagères
 - Ateliers d'art
 - Relais de Services Publics
 - Argopack
 - EHPAD Les Ocrières
 - Pôléthic
- 3/ **Indemnités de gestion 2015 du Trésorier (Mme Marie-Claire BOURGEOIS)**
- 4/ **Régularisation des marchés de travaux de la zone industrielle (avenants en plus et moins values)**
- 5/ **Exonération de taxe foncière pour les maisons de santé**
- 6/ **Convention de mandat pour maîtrise d'ouvrage déléguée au Pays de Puisaye Forterre Val d'Yonne dans le cadre d'un pré-diagnostic énergétique de la gare de Saint-Sauveur (siège de la communauté de communes)**
- 7/ **Questions diverses**

Approbation de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance précédente du 26 Janvier 2016 à Saint-Sauveur-en-Puisaye est approuvé à l'unanimité.

N°2016/02/01 – BUDGETS ANNEXES : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015/ AFFECTATION DES RESULTATS

La Présidente quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Budget Briqueterie :

Sur proposition de Jean MASSE, vice-Président de la Communauté de Communes, le Conseil de Communauté approuve le compte administratif 2015, et décide d'affecter les résultats suivants (**Pour : 28 voix, Contre : 0, Abstention : 0**) :

Excédent de fonctionnement : 7.436,31 € ; Déficit d'investissement : - 7.364,54 € ;

Affectation des résultats : 001 : 7.364,54 € ; 002 : 71.77 € ; 1068 : 7.364,54 €

Budget Ordures Ménagères :

Sur proposition de Jean MASSE, vice-Président de la Communauté de Communes, le Conseil de Communauté approuve le compte administratif 2015 et décide d'affecter les résultats suivants (**Pour : 28 voix, Contre : 0, Abstention : 0 voix**) :

Excédent de fonctionnement : 45.843,83 € ; Excédent d'investissement : 0.14 € ;

Affectation des résultats : 002 : 45.843,83 € ; 001: 0.14 € ;

Budget Ateliers d'Art :

Sur proposition de Jean MASSE, vice-Président de la Communauté de Communes, le Conseil de Communauté approuve le compte administratif 2015 et décide d'affecter les résultats suivants (**Pour : 28 voix, Contre : 0, Abstention : 0**) :

Déficit de fonctionnement : -1.596,19 € ; Excédent d'investissement : 1.738,72 € ;

Affectation des résultats : 001 : 1.738,72 € ; 002 : 1.596,19 € ;

Budget Relais de Services Publics :

Sur proposition de Nadia CHOUBARD, vice-Présidente de la Communauté de Communes, le Conseil approuve le compte administratif 2015 et décide d'affecter les résultats suivants (**Pour : 28 voix, Contre : 0, Abstention : 0**) :

Déficit de fonctionnement : -3.518,94 € ; Excédent d'investissement : 5.442,98 €

Affectation des résultats : 001 : 5.442,98 € ; 002 : 3.518,94 € ;

Budget EHPAD :

Sur proposition de Nadia CHOUBARD, vice-Présidente de la Communauté de Communes, le Conseil de Communauté approuve le compte administratif 2015 et décide d'affecter les résultats suivants (**Pour : 28 voix, Contre : 0, Abstention : 0**) :

Excédent fonctionnement : 146.276,02 € ; Déficit d'investissement : -227 415,79 € ;

Affectation des résultats : 001 : 227.415,79 € ; 1068 : 146.276,02€

Budget Pôléthic :

Sur proposition de Claude BESSON, vice-Président de la Communauté de Communes, le Conseil de Communauté approuve le compte administratif 2015 et décide d'affecter les résultats suivants (**Pour : 28 voix, Contre : 0, Abstention : 0**) :

Excédent de fonctionnement : 39.899,48 € ; Déficit d'investissement : -25.984,05 € ;

Affectation des résultats : 001 : 25.984,05 € ; 002 : 13.915,43 € ; 1068 : 25.984,05 €

N°2016/02/02 – VOTE DES BUDGETS ANNEXES 2016

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu lecture des budgets annexes, VOTE lesdits budgets arrêtés aux chiffres suivants :

BUDGETS ANNEXES :

	Fonctionnement	Investissement
ATELIERS D'ART :	59.719,84 €	32.463,18 €
BRIQUETERIE :	10.999,90 €	15.012,09 €
EHPAD :	479.000,00 €	460.065,15 €
POLETHIC :	1.074.103,82 €	1.076.544,27 €
ORDURES MENAGERES :	992.626,48 €	0.14 €
RELAIS DE SERVICES PUBLICS :	25.001,60 €	7.856,12 €

Budget Ateliers d'Art :

Pour : 29 voix
 Contre : 0
 Abstention : 0 voix

Budget Briqueterie :

Pour : 29 voix
 Contre : 0
 Abstention : 0 voix

Budget EHPAD

Pour : 29 voix
 Contre : 0
 Abstention : 0

Budget Ordures Ménagères

Pour : 29 voix
 Contre : 0
 Abstention : 0

Budget Relais de Services Publics

Pour : 29 voix
 Contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix

Budget POLETHIC

Pour : 29 voix
 Contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix

N°2016/02/03 – INDEMNITES DE CONSEIL DU RECEVEUR DE LA TRESORERIE DE SAINT FARGEAU

il est rappelé qu'il est nécessaire de délibérer afin de pouvoir verser les indemnités dues au trésorier pour service rendu à la collectivité (conseils financiers sur les opérations comptables, cessions, opérations d'ordre, analyse budgétaire et financière). Cette indemnité est calculée en fonction de la moyenne des dépenses des trois derniers exercices et d'un taux par tranche de dépenses. Le taux peut être modulé en fonction du niveau de conseil.

Considérant les indemnités proposées par Mme BOURGEOIS, Receveur par intérim de la trésorerie de Saint Fargeau pour l'année 2016 d'un montant de 262.15 euros brut à un taux de 100%,

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 de mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions ;

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au journal officiel du 17 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux ;

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

1) DECIDE d'allouer l'indemnité de conseil au receveur au titre de l'année 2015 d'un montant de 262.15 € brut,

2) CHARGE la Présidente de signer les pièces afférentes à cette décision.

POUR : 25 voix
CONTRE : 2 voix
ABSTENTION : 2 voix

N°2016/02/04 – REGULARISATION DES MARCHES DE TRAVAUX DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE ST SAUVEUR (AVENANTS EN PLUS ET MOINS VALUES)

Claude BESSON, vice-Président informe les membres de l'Assemblée que les travaux d'aménagement de la zone d'activités (1^{ère} tranche) seront réceptionnés cette semaine. Il précise qu'il convient de régulariser les marchés par les avenants suivants :

LOTS	Objet de l'avenant	Marché (HT) Tranche ferme	Avenant HT	Total marché HT
Lot 1 – Terrassements	Constat d'huissier non réalisé	35.475,00 €	- 1.000,00 €	34.475,00 €
Lot 2 – Réseaux d'assainissement	caniveau grille devant la sortie déchèterie + 2 regards de visites	57.135,00 €	+ 1.100,00 €	58.235,00 €
Lot 3 – Réseaux divers	-réalisation de la dalle béton pour la pose du poste de transformation électrique en + value -Forage de conduite pour le raccordement Orange en – value	27.730,00 €	- 100,00 €	27.630,00 €

Considérant la délibération n°2015/09/03 du 14 septembre 2015 attribuant les marchés pour l'aménagement de la zone industrielle,

La Présidente propose donc aux membres du Conseil de Communauté d'approuver les avenants aux travaux susmentionnés pour l'aménagement de la zone d'activité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire (Pour : 28 voix ; Contre : 0 voix ; Abstention : 1 voix) :
1/ ACCEPTE d'attribuer et de verser les acomptes pour les trois premiers mois de l'année comme suit :
2/ AUTORISE la Présidente à signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

N°2016/02/05 – MAISONS DE SANTE – EXONERATION DE TAXE FONCIERE

La Présidente indique à l'assemblée que la loi de finances 2016 offre la possibilité aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties les locaux occupés à titre onéreux par une maison de santé et appartenant à une collectivité territoriale ou un EPCI.

Elle expose les dispositions des articles 1382 C bis du Code général des impôts permettant au conseil communautaire d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, les maisons de santé.

Vu l'article L. 6323-3 du Code de la Santé publique,

Vu l'article 1639 A bis du Code général des impôts,

Vu l'article 1382 C bis du Code général des impôts

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

1/ DECIDE d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties :

- les locaux de la maison de santé de Puisaye Forterre à St Sauveur en Puisaye
- les locaux de la maison de santé amandinoise à St Amand en Puisaye

2/ PRECISE que la durée d'exonération devient permanente à compter du 1^{er} janvier 2017,

3/ FIXE un taux unique d'exonération à concurrence de 100%,

4/ Charge la Présidente de notifier cette décision aux services préfectoraux.

N°2016/02/06 - CONVENTION DE MANDAT POUR MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE AU PAYS DE PUISAYE FORTERRE VAL D'YONNE DANS LE CADRE D'UN PRE-DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DE L'ANCIENNE GARE DE ST SAUVEUR

La Présidente rappelle au Conseil communautaire que dans le cadre des actions du Plan Climat Energie menées à l'échelle du territoire, des études de pré-diagnostics sur le bâti communal ou intercommunal sont proposées pour déterminer et prioriser les travaux à engager.

Cette action s'inscrit également dans la démarche TePOS (Territoire à énergie POSitive) dans laquelle la Communauté de Communes Portes de Puisaye Forterre s'est inscrite avec les autres Communautés de communes du Pays avec pour objectif notamment de réduire la facture énergétique des collectivités.

Le PETR Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne a été identifié comme maître d'ouvrage délégué pour conduire ces pré-diagnostics.

Afin de permettre au Pays d'engager la démarche, il convient qu'une convention de mandat pour maîtrise d'ouvrage déléguée soit conclue entre le Pays et la Communauté de communes qui s'est identifiée dans l'action.

Le coût TTC de ce pré-diagnostic sera supporté par le Pays qui le refactura en totalité à la Communauté de Communes. La Présidente rappelle que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2016 tant en dépense qu'en recette.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE la Présidente à signer la convention de mandat pour maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'opération de pré-diagnostic au siège de la Communauté de communes,**
- **AUTORISE la Présidente à signer toutes les pièces permettant d'engager la participation financière de la Communauté de communes dans le cadre du financement du pré-diagnostic**

QUESTIONS DIVERSES

❖ Très Haut Débit

Xavier PARENT s'enquiert de l'avancée des démarches quant à Internet. La présidente l'informe que la Communauté de communes a reçu la carte inventoriant la couverture Wi Max, et les travaux en tranche ferme et en tranche conditionnelle. Il y a cependant un problème de lecture de cette carte qui doit donc être revue. La convention avec les services départementaux sera signée dès que possible.

❖ Commission des affaires économiques

La Présidente informe l'assemblée de la prochaine réunion des affaires économiques qui se tiendra le 10 mars.

❖ Commission des finances

La prochaine commission des finances se tiendra le mardi 15 mars à 18h30.

Récapitulatif des délibérations prises :

N°2016/02/01 – BUDGETS ANNEXES : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015/ AFFECTATION DES RESULTATS

N°2016/02/02 – VOTE DES BUDGETS ANNEXES 2016

N°2016/02/03 – INDEMNITES DE CONSEIL DU RECEVEUR DE LA TRESORERIE DE SAINT FARGEAU

N°2016/02/04 – REGULARISATION DES MARCHES DE TRAVAUX DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE ST SAUVEUR (AVENANTS EN PLUS ET MOINS VALUES)

N°2016/02/05 – MAISONS DE SANTE – EXONERATION DE TAXE FONCIERE

N°2016/02/06 - CONVENTION DE MANDAT POUR MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE AU PAYS DE PUISAYE FORTERRE VAL D'YONNE DANS LE CADRE D'UN PRE-DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DE L'ANCIENNE GARE DE ST SAUVEUR

Le secrétaire de séance

